

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

Arrêté du 26 avril 2012 portant création du cercle mixte régional de gendarmerie d'Aquitaine

NOR : *IOCJ1207847A*

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3412-1 et suivants,

Arrête :

Article 1^{er}

Le cercle mixte régional de gendarmerie d'Aquitaine est créé à compter du 1^{er} mai 2012.

Article 2

Le cercle mixte régional de gendarmerie d'Aquitaine est implanté sur les communes de Bordeaux et Bouliac.

Article 3

Le général, commandant de la région de gendarmerie d'Aquitaine, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 avril 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de division,
sous-directeur administratif et financier,
JEAN-MICHEL VANDENBERGHE